



Collectif stop5G.be
www.stop5G.be

Recours en justice en 2022 Appel à dons

Cette année, nous avons l'opportunité de déposer plusieurs recours en justice afin de faire obstacle au déploiement de la 5G (un de ces recours a été lancé en mai 2022). Vous trouverez leur description dans ce document, [Prévision financière des possibles recours en justice](#) (disponible sur le site du Collectif). Certains des recours demanderont un important travail de préparation que nous sommes prêts à mener à bien, le seul obstacle réel étant d'ordre pécuniaire. En effet, l'évaluation du coût des avocats et des frais de justice pour ces recours conduit à une dépense d'environ 50 000 €, comme indiqué dans le document précité. D'autre part, pour couvrir les dépenses courantes de l'année (impression des flyers, autocollants et autres, locations de stand, etc.) le Collectif a besoin d'environ 3 000 €.

Sans votre soutien financier, il ne sera pas possible de mener à bien ces recours. Toute contribution, même symbolique, sera la bienvenue. Pour rappel, les activités du Collectif sont le fait de bénévoles et le Collectif est ouvert à toute nouvelle participation à son organisation.

L'adresse bancaire : Collectif stop5G.be – BE06 0689 3580 7022

Le Collectif tient à disposition de tout donateur les extraits de compte (anonymisés pour ce qui est des dons) et les factures.

Pour plus d'information, voir le site du Collectif, www.stop5G.be, la rubrique « Recours en justice en 2022 ».



Collectif stop5G.be
www.stop5G.be

Recours en justice en 2022 Appel à dons

Cette année, nous avons l'opportunité de déposer plusieurs recours en justice afin de faire obstacle au déploiement de la 5G (un de ces recours a été lancé en mai 2022). Vous trouverez leur description dans ce document, [Prévision financière des possibles recours en justice](#) (disponible sur le site du Collectif). Certains des recours demanderont un important travail de préparation que nous sommes prêts à mener à bien, le seul obstacle réel étant d'ordre pécuniaire. En effet, l'évaluation du coût des avocats et des frais de justice pour ces recours conduit à une dépense d'environ 50 000 €, comme indiqué dans le document précité. D'autre part, pour couvrir les dépenses courantes de l'année (impression des flyers, autocollants et autres, locations de stand, etc.) le Collectif a besoin d'environ 3 000 €.

Sans votre soutien financier, il ne sera pas possible de mener à bien ces recours. Toute contribution, même symbolique, sera la bienvenue. Pour rappel, les activités du Collectif sont le fait de bénévoles et le Collectif est ouvert à toute nouvelle participation à son organisation.

L'adresse bancaire : Collectif stop5G.be – BE06 0689 3580 7022

Le Collectif tient à disposition de tout donateur les extraits de compte (anonymisés pour ce qui est des dons) et les factures.

Pour plus d'information, voir le site du Collectif, www.stop5G.be, la rubrique « Recours en justice en 2022 ».